

**Le 19 février 2014**

**PROCÈS-VERBAL** de la 99<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du Conseil de la MRC de D'Autray située au 550, rue Montcalm, bureau 100, à Berthierville, le mercredi **19 février 2014** sous la présidence de monsieur André Hénault.

**Sont présents formant quorum :**

- Monsieur André Hénault, Président, préfet, MRC de Joliette
- Monsieur Jean-Luc Labrecque, vice-président, représentant du transport en commun
- Monsieur Stéphane Berthe, substitut permanent du préfet, MRC Les Moulins
- Monsieur François Desrochers, représentant, MRC de Joliette
- Madame Huguette Émond, représentante du transport en commun
- Monsieur Gaétan Gravel, préfet, MRC de D'Autray
- Monsieur Normand Grenier, substitut permanent du préfet, MRC de L'Assomption
- Monsieur Gérard Jean, représentant, MRC de D'Autray
- Monsieur Patrick Massé, représentant, MRC de Montcalm
- Monsieur Gabriel Michaud, représentant, MRC Les Moulins

**Est également présente :**

- Madame Tanya Grenier, directrice générale, CRTL

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal du conseil d'administration
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 11 décembre 2013
  - 2.2 Suivi du procès-verbal du conseil d'administration du 11 décembre 2013
3. Procès-verbal du comité exécutif
  - 3.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 11 décembre 2013
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes
  - 5.1 Déboursés
  - 5.2 Conciliation bancaire
  - 5.3 Liste des comptes à payer
6. Sujets spécifiques
  - 6.1 Circuits régionaux
    - 6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 décembre 2013
    - 6.1.2 Circuit 31 St-Gabriel/Joliette
    - 6.1.3 Déploiement de trois terminaux point de vente
  - 6.2 Rémunération des élus pour l'année 2014
  - 6.3 Marge de crédit
  - 6.4 Colloque de l'aqtim
  - 6.5 Plan quinquennal d'immobilisation 2014-2018
  - 6.6 Stratégie nationale de mobilité durable
  - 6.7 Participation à une mission d'étude de l'aqtim
7. Transport adapté
  - 7.1 Projet d'interconnexion des services de transport adapté – Statistiques au 31 décembre 2013
  - 7.2 Méthode d'application pour l'ajustement d'achalandage pour l'année 2013
8. Règlements
  - 8.1 Adoption du règlement numéro 48 – Règlement concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par le Conseil régional de transport de Lanaudière
9. Avis de motion
10. Rapport du président
11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan au 31 janvier 2013
13. Sujets divers
14. Période de questions
15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

CA-916-02/2014

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la séance ordinaire du conseil d'administration du 19 février 2014 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé en ajoutant le sujet suivant :

- 13.1 Rénovation des bureaux administratifs
- 13.2 Félicitation à madame Chantal Lajeunesse

Annexe 1.0 – Projet d'ordre du jour CA du 19 février 2014

2. Procès-verbal du conseil d'administration

CA-917-02/2014

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 11 décembre 2013

**Il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 11 décembre 2013, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.1 - Procès-verbal CA du 11 décembre 2013

2.2 Suivi du procès-verbal du 11 décembre 2013

À l'ordre du jour de la présente séance.

3. Procès-verbal du comité exécutif

3.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 décembre 2013

Dépôt

Annexe 3.1 - Procès-verbal CE du 11 décembre 2013

4. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période du 5 décembre 2013 au 11 février 2014, portant la référence CRTL-CA2014-02, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 4.0 : Liste de correspondance CRTL-CA2014-02

5. Bordereau des comptes

CA-918-02/2014

5.1 Déboursés

**CONSIDÉRANT** que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :**

**QUE** soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 30 novembre 2013 totalisant la somme de 3 888 278,92 \$.

**QUE** soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 31 décembre 2013 totalisant la somme de 3 479 226,70 \$.

Annexe 5.1 : Déboursés : novembre et décembre 2013

**Le 19 février 2014**

5.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire des mois de novembre et décembre 2013.

Annexe 5.2 :- Conciliation bancaire : novembre et décembre 2013

5.3 Liste des comptes à payer

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :**

**QUE** soit et est acceptée, tel que présentée, la liste des comptes à payer en date du 19 février 2014 totalisant la somme de 37 886.69 \$ et que la directrice générale / secrétaire trésorière soit et est autorisée à émettre les paiements correspondants.

Annexe 5.3 - Liste des comptes à payer

6. Sujets spécifiques

6.1 Circuits régionaux

6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 décembre 2013

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 31 décembre 2013.

Annexe 6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 octobre 2013

6.1.2 Circuit 31 St-Gabriel/Joliette

Discussions

6.1.3 Déploiement de trois terminaux point de vente

Trois nouveaux terminaux points de vente (TPV) seront installés afin de permettre aux usagers du CRTL de se prémunir de titres de transport.

- Gare intermodale de St-Jérôme
- Épicerie Provigo à Lavaltrie
- Épicerie Métro à St-Gabriel

6.2 Rémunération des élus pour l'année 2014

Discussions

6.3 Marge de crédit

Discussions

Les membres conviennent qu'il serait pertinent de soumissionner auprès d'autres institutions financières afin d'obtenir différentes tarifications pour la marge de crédit.

6.4 Colloque de l'aqtim

**CONSIDÉRANT** la tenue du 20<sup>e</sup> colloque annuel de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (aqtim) les 28, 29 et 30 mai 2014 à l'Hôtel Château-Bromont, sous le thème « *Le transport collectif est-il perçu comme un service public municipal ?* »;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour le Conseil régional de transport de Lanaudière de participer à ce colloque;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Patrick Massé et résolu unanimement :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le vice-président, monsieur Jean-Luc Labrecque et la directrice générale, madame Tanya Grenier, soient et sont autorisés à participer au Colloque de l'aqtim les 28, 29 et

CA-919-02/2014

CA-920-02/2014

30 mai 2014 à l'Hôtel Château-Bromont.

**QUE** les frais d'inscription ainsi que les frais de séjour, s'il y a lieu, sur présentation des pièces justificatives, soient et sont assumés et payés par le CRT de Lanaudière.

CA-921-02/2014

6.5 Plan quinquennal d'immobilisation 2014-2018

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'un programme quinquennal d'immobilisation couvrant les années 2014 à 2018 inclusivement ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par madame Huguette Émond et résolu unanimement :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le Plan quinquennal d'immobilisation 2014-2018 soit adopté.

Annexe 6.5 – PQI 2014-2018

6.6 Stratégie nationale de mobilité durable

Discussions, suite au dépôt par monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports, de la Stratégie nationale de mobilité durable.

6.7 Participation à une mission d'étude de l'aqtim

Information aux membres que l'aqtim organise une mission d'étude qui se tiendra en France et en Suisse du 9 au 19 juin 2014.

7. Transport adapté

7.1 Projet d'interconnexion des services de transport adapté – Statistiques au 31 décembre 2013

Dépôt

Annexe 7.1 Projet interconnexion – Statistiques janvier à décembre 2013

CA-922-02/2014

7.2 Méthode d'application pour l'ajustement d'achalandage pour l'année 2013

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées a été reconduit pour l'année 2013 en y excluant un ajustement pour les coûts de système ;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes versées pour l'ajustement d'achalandage sont limitées aux crédits disponibles ;

**CONSIDÉRANT QU'**il a y lieu pour le CRTL d'établir une stratégie de répartition pour l'ajustement d'achalandage attribuable à l'année 2013 ;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les MRC ont transmis au CRTL leur rapport statistique au 31 décembre 2013 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Patrick Massé et résolu unanimement :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** les montants d'ajustement d'achalandage soient déterminés en fonction des critères ci-dessous :

1. L'année de référence pour toutes les MRC est 2008.
2. Les MRC dont l'écart d'achalandage entre 2008 et 2013 est positif devront absorber 1 % de leur achalandage de référence.
3. Le taux effectif de contribution est de 9,75 \$ par déplacement, soit 65 % de 15,00 \$.
4. Attribuer à la MRC de Montcalm un montant de 3 895,91 \$ provenant de la

**Le 19 février 2014**

subvention de base afin de diminuer l'impact financier négatif par rapport à l'ancienne méthode de répartition.

5. Un montant de 8 603,01 \$ de la subvention de base en transport adapté sera utilisé pour équilibrer le versement des ajustements.

En appliquant les critères mentionnés précédemment, les montants suivants seront répartis aux MRC, après analyse des états financiers et versement de la subvention par le MTQ :

MRC Montcalm	(28 259,60) \$
MRC de D'Autray	17 126,07 \$
MRC de Joliette	76 477,93 \$
MRC de L'Assomption	273 927,03 \$
MRC de Matawinie	(119 086,50) \$
MRC Les Moulins	187 120,93 \$
Surplus de la subvention de base en TA	(8 603,01) \$
TOTAL (correspond au montant versé par le MTQ)	398 702,85 \$

**QUE** le CRTL transmette une copie de la présente résolution aux MRC situées sur son territoire.

Annexe 7.2 Projet de résolution répartition de l'ajustement de l'achalandage (2013)

CA-923-02/2014

8. Règlement

- 8.1 Adoption du règlement numéro 48 – Règlement concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par le Conseil régional de transport de Lanaudière

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière tenue le 11 décembre 2013;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Émond, appuyé par monsieur Patrick Massé et résolu unanimement :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** soit et est adopté le règlement numéro 48 Règlement concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par le Conseil régional de transport de Lanaudière.

**QUE** les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

Annexe 8.1 Règlement no 48 – Règlement concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par le Conseil régional de transport de Lanaudière

9. Avis de motion

Aucun

10. Rapport du Président

Le Président, monsieur André Hénault, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis le dernier Conseil d'administration.

11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

La Directrice générale, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis le dernier Conseil d'administration.

12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan

Dépôt du registre des *requêtes et commentaires positifs*, du registre des *plaintes et commentaires négatifs* couvrant les mois de novembre, décembre 2013 et janvier 2014 ainsi que le bilan au 31 janvier 2014.

Annexe 12.0 :

- Requêtes et commentaires positifs novembre, décembre 2013
- Requêtes et commentaires positifs janvier 2014
- Plaintes et commentaires négatifs novembre, décembre 2013
- Plaintes et commentaires négatifs janvier 2014
- Bilan au 31 décembre 2013
- Bilan au 31 janvier 2014

13. Sujets divers

13.1 Rénovation des bureaux administratifs

La direction générale informe les membres du conseil que certaines rénovations devraient être réalisées dans bureaux administratifs du CRTL soit, peindre les murs et changer le revêtement de sol de quelques locaux.

Il est convenu que la direction générale entame les démarches de soumission auprès de différents entrepreneurs pour la réalisation de travaux de rénovations dans les locaux du CRTL.

CA-924-02/2014

13.2 Félicitations à madame Chantal Lajeunesse

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association Transport 2000 Québec a remis le 10 février 2014 les prix Guy-Chartrand à des personnes qui ont fait preuve d'un sens de l'engagement exemplaire pour améliorer le développement et l'utilisation des transports collectifs au Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Chantal Lajeunesse a reçu avec honneur le prix Guy-Chartrand 2014 dans la catégorie Développement et amélioration des transports collectifs;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** les membres du conseil d'administration du CRTL se joignent à la directrice générale pour transmettre à madame Chantal Lajeunesse ses félicitations pour la réception du prix Guy-Chartrand 2014.

14. Période de questions

Aucune

15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Conseil d'administration le 23 avril 2014 à la MRC de Joliette à compter de 9 h

Levée de la présente séance

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la présente séance ordinaire du 19 février 2014 soit et est levée.

CA-925-02/2014